|  |
| --- |
| **Déclaration des aides publiques au titre des aides accordées sur la base du Règlement UE n°2014 / 717 de la Commission Européenne du 27 juin 2014 concernant l’application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l’Union Européenne aux aides de Minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture *modifié par le règlement (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023  publié au Journal Officiel de l’Union Européenne (JO, L du 5 octobre 2023)*** |

Madame ou Monsieur ………………………………………………………………………………………………………………

Agissant en qualité de …………………………………………………………………………………………………………..….

Représentant l’entreprise …………………………………………………………………………………………………….…….

Sollicitant une aide au titre des aides « de minimis pêche et aquaculture » d’un montant de : …………………………euros

Pour la réalisation du projet suivant : …………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………………………

J’atteste que l’aide sollicitée au titre de ce projet :

🞎 N’est pas déterminée en fonction du prix ou de la quantité de produits mis sur le marché

🞎 N’est pas subordonnée à l’utilisation de produits nationaux par préférence aux produits importés

🞎 Ne soutient pas des activités liées à l’exportation vers des pays tiers ou des États membres, aides directement liées aux quantités exportées et des aides servant à financer la mise en place et le fonctionnement d’un réseau de distribution ou à d’autres dépenses courantes liées à l’activité d’exportation (ne sont pas concernées les foires commerciales et les activités de conseil et de service liées au lancement d’un nouveau produit)

🞎 N’a pas pour effet de soutenir des activités relevant des secteurs soutenus par les règlements (UE) n°2023/2831 et n°2014/717

Secteur d’activité de l’entreprise bénéficiaire de l’aide : …………………….………………………………………………..

**Déclare** :

Les aides de minimis reçues ou en cours d’instruction auprès de la Région des Pays de la Loire, des autres collectivités territoriales, de l’Etat, de l’Union Européenne ou de leurs représentants sont :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Exercice fiscal  | Nom de l’entreprise bénéficiaire de l’aide | Date de décision d’octroi de l’aide et organisme à l’origine de l’aide | Nature de l’aide | Objet de l’aide | Montant brut de l’aide ou Equivalent Subvention Brut  |
| n-2 |  |  |  |  |  |
| n-1 |  |  |  |  |  |
| n |  |  |  |  |  |
| Total |  |  |  |  |  |

*Le champ de la présente déclaration couvre l’ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement du 27 juin 2014**concernant l’application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l’Union Européenne aux aides de Minimis dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l’une des relations suivantes:*

*a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d’une autre entreprise;*

*b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance d’une autre entreprise;*

*c) une entreprise a le droit d’exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d’un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d’une clause des statuts de celle-ci;*

*d) une entreprise actionnaire ou associée d’une autre entreprise contrôle seule, en vertu d’un accord conclu avec d’autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.*

*Si l’entreprise a fait l’objet d’une fusion ou d’une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l’une ou l’autre des entreprises parties à l’opération doivent être déclarées.*

*Si l’entreprise est issue d’une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n’est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l’entreprise nouvellement constituée à l’issue de la scission.*

Montant total perçu au titre des aides de minimis (en toutes lettres) : …………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

L’ensemble des aides de minimis doit être déclaré quelque soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d’un prêt, d’une garantie, d’un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d’une avance remboursable…... Dans ces cas, le montant de l’aide doit être converti en équivalent subvention brut.

Déclaré le ……………………………………

A ……………………………………………….

Signature et cachet de l’entreprise